



المملكة المغربية
Royaume du Maroc

CONFERENCE INTERNATIONALE

sur le thème :

"L'institutionnalisation de l'évaluation des politiques publiques"

Rabat, 5-6 Octobre 2015



Introduction:

L'année 2015 a été proclamée Année Internationale de l'évaluation lors de la troisième conférence internationale sur les capacités nationales d'évaluation qui s'est tenue à Sao Paolo du 29 septembre au 02 octobre 2013. La célébration de cet événement mondial va donc coïncider avec l'évaluation finale des progrès réalisés vers l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et adoption de l'agenda post-2015.

A la suite de la Déclaration du Millénaire en 2000, de la Conférence de Monterrey sur le financement international du Développement et de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'Aide en 2005, la proclamation de 2015 comme année internationale de l'évaluation est incontestablement une consécration de l'évaluation en raison de son rôle essentiel dans la promotion de la bonne gouvernance. L'année internationale de l'évaluation vient également à une phase cruciale de l'agenda de développement post-2015, il s'agit en effet des débats lancés par la communauté internationale pour arrêter les objectifs, indicateurs et cibles de l'après 2015. Ceci constitue ainsi une opportunité pour multiplier les efforts dans le plaidoyer à haut niveau en faveur d'une place primordiale de l'évaluation dans le prochain agenda de développement.

L'évaluation est un moyen de renforcement des mécanismes de redevabilité et de garantie de l'atteinte des objectifs du développement humain et de la réalisation des droits humains. Dans un contexte de crise économique et financière et de réduction des ressources, l'évaluation des politiques publiques et des dépenses publiques, fondée sur les droits humains, s'avère essentielle pour la mesure de l'accès effectif et égal de tous les individus au service public et le suivi systématique de la réalisation progressive des droits humains, tels que reconnus universellement dans le cadre normatif international. Elle favorise ainsi des choix alternatifs dans la politique de développement humain en faveur du redressement des écarts et une meilleure efficacité et efficience des ressources disponibles.

Au Maroc, l'évaluation n'est pas une pratique nouvelle. Depuis les années 80, plusieurs programmes ont été mis en œuvre pour intégrer l'évaluation dans l'administration, notamment le Programme national de formation en analyse et gestion de projet (PNAP) dont l'objectif était de renforcer les connaissances et contribuer au perfectionnement des cadres nationaux en matière d'analyse, de suivi et d'évaluation des projets d'investissements publics.

Cependant, dans la pratique, peu de progrès ont été réalisés dans l'évaluation des politiques et programmes publics soit en raison du manque d'expertise ou bien de l'absence de la demande en évaluation. Ainsi les stratégies et programmes se succèdent sans qu'ils soient évalués et leur performance et impact sur les populations cibles ne sont pas mesurés.

La création récente de structures d'évaluation confirme que le Maroc est conscient de l'importance de cette activité. Sauf qu'en l'absence d'un positionnement stratégique à même de valoriser leurs recommandations et de les intégrer dans la prise de décision, les évaluations faites par ces structures restent souvent sans suite.

L'absence d'une base juridique pour l'organisation et la pratique de l'évaluation, le manque d'informations et de données sur les programmes et projets sont autant de facteurs ayant limité l'institutionnalisation de l'évaluation.

Les avancées du Maroc en matière de décentralisation et de déconcentration et leurs implications en matière de mise en œuvre des programmes et projets de développement devront offrir, aux différents acteurs, à différentes échelles de la décision, plus de responsabilité et d'autonomie et donc une demande plus forte en matière d'évaluation territorialisée.

Cependant, à l'instar de certains pays, la constitution de 2011 a le mérite d'avoir posé les fondements juridiques qui devraient permettre de promouvoir l'institutionnalisation de l'évaluation. En effet, l'article 13 de la constitution stipule que " les pouvoirs publics œuvrent à la création d'instances de concertation en vue d'associer les différents acteurs sociaux à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques".

A la faveur de l'élan impulsé par la constitution, il est indispensable de sensibiliser les acteurs sur son importance et ses enjeux dans la promotion de la bonne gouvernance singulièrement de la transparence et de la redevabilité.

Dans cette perspective, le renforcement du cadre légal et réglementaire, des mécanismes de coordination et des outils nécessaires pour l'évaluation des politiques publiques s'avère nécessaire et urgent. Une telle démarche devra se baser sur une analyse rigoureuse de l'offre et de la demande de l'évaluation des politiques publiques au niveau national. Elle requiert également la capitalisation des leçons apprises et des bonnes pratiques de l'institutionnalisation de l'évaluation des politiques publiques dans les autres pays.

Du fait de son mandat et de sa riche expérience, l'Observatoire National du Développement Humain (ONDH) pourra jouer un rôle clé dans le pilotage et la coordination de la promotion de l'institutionnalisation de l'évaluation des politiques ainsi que le développement de la coopération dans ce domaine

En effet, depuis sa création, l'Observatoire a mené plusieurs travaux d'évaluation et a développé une expertise importante dans ce domaine. Plusieurs rencontres et séminaires ont été organisés pour sensibiliser les décideurs sur l'importance de l'évaluation et de partager les résultats de travaux menés dans ce domaine.

Dans le cadre de la célébration de l'année internationale de l'évaluation, une conférence internationale sera organisée, les 5 et 6 octobre 2015, par l'ONDH en partenariat avec les Agences des Nations Unies, le Conseil National de l'Evaluation des Politiques de Développement Social du Mexique (CONEVAL), le Centre de Recherches et d'Etudes Sociales de la Tunisie (CRES). Cette rencontre sera une occasion pour mettre en avant les enjeux multiples de l'évaluation et de partager les expériences avec les experts et les praticiens des pays du Sud notamment ceux qui ont fait des avancées considérables dans ce domaine.

1. Les objectifs de la conférence

L'objectif général de cette conférence est de promouvoir l'institutionnalisation de l'évaluation des politiques publiques en faveur de l'atteinte des objectifs de développement humain et la réalisation des droits humains et de sensibiliser l'opinion publique notamment les décideurs politiques, les acteurs de la société civile et du secteur privé sur le rôle stratégique de l'évaluation dans la promotion de la bonne gouvernance.

Cette conférence vise aussi à engager des échanges sur l'état d'avancement des processus d'évaluation, de clarifier les concepts, de rassurer les acteurs afin de les inciter à faire recours à l'évaluation pour mieux cibler, rationaliser les moyens et les dépenses pour une gestion plus efficace des programmes et projets de développement humain.

Les objectifs spécifiques de cette conférence sont :

1. Promouvoir l'échange de bonnes pratiques en matière de l'évaluation entre les structures spécialisées ;
2. Etablir un bilan de l'institutionnalisation de l'évaluation dans les pays du Sud ;

3. Sensibiliser les décideurs, les élus et les organisations de la société civile sur l'intérêt de l'institutionnalisation de l'évaluation des politiques publiques;
4. Améliorer les connaissances et aptitudes des participants en matière de l'évaluation des politiques publiques, des programmes et projets de développement.

2. Les résultats attendus de la conférence

Les principaux résultats attendus sont :

- (i) la clarification des avancées, des défis, des enjeux et des perspectives de l'institutionnalisation de l'évaluation dans certains pays du Sud ;
- (ii) un consensus sur la mise place d'un forum international pour la promotion de la coopération Sud-Sud en matière d'évaluation ;
- (iii) l'adoption des grandes lignes de la feuille de route pour la promotion de l'institutionnalisation et la promotion de l'évaluation des politiques publiques au Maroc et dans les pays du Sud.

3. Les axes de la conférence

Quatre axes principaux sont proposés à savoir:

Axe 1: Les avancées théoriques, méthodologiques et professionnelles en matière d'évaluation au niveau international

- Les avancées théoriques, méthodologiques et professionnelles au niveau international;
- La coopération internationale en matière d'évaluation ;
- Intégrer les droits de l'homme et l'égalité des sexes aux évaluations des politiques publiques pour un développement humain durable et inclusif.

Axe 2: Bilan de l'institutionnalisation de l'évaluation des politiques publiques

Cet axe concernera essentiellement l'échange sur les expériences ou les approches d'institutionnalisation, les leçons apprises, les bonnes pratiques, etc.

- Cadre juridique et réglementaire (référentiel)
- Comment passer du texte à son application ?
- Cas de bonnes pratiques des pays du Sud (les pays ayant mis en place des systèmes de suivi et évaluation)
- Expériences réussies dans le monde en matière d'institutionnalisation de l'évaluation de l'action publique : leçons apprises (succès et échecs), enjeux d'institutionnalisation et défis d'opérationnalisation.
- Réflexion sur l'évaluation de l'action publique et l'agenda post 2015.

Axe 3 : Des expériences pays en matière d'évaluation des politiques, programmes et projets

- Présentation d'expériences réussies de structures institutionnelles chargée de l'évaluation des politiques publiques dans les pays du Sud (MENA, Afrique, Amérique Latine, Asie du Sud).
- Systèmes nationaux de suivi et évaluation de l'action publique dans des pays pionniers : pratiques, tendances internationales, bonnes pratiques.

Axe 4 : Participation citoyenne à l'évaluation

- Présentation de quelques expériences des pays et des bonnes pratiques;
- Les défis et les enjeux de l'évaluation ;
- Impulser la demande de l'évaluation : rôle des instances politiques et de la société civile.

4. Organisation et coordination de la conférence

L'organisation et la coordination de cette conférence sera assurée par l'Observatoire National du Développement Humain, en partenariat avec les Agences des Nations Unies et d'autres organismes partenaires.